

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-5/03**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc10000022086-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

OBJET : Subventions aux collèges pour le dispositif "Ecole ouverte" au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Le dispositif national "École Ouverte" a pour objet l'ouverture des collèges des réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+) et des zones rurales ainsi que des établissements volontaires situés à proximité de réseaux d'éducation prioritaire, pendant les vacances scolaires afin de proposer aux collégiens des activités sportives, culturelles, de loisirs et d'aide aux devoirs. Dans le cadre de sa politique en faveur de la réussite éducative, le Département a souhaité accompagner ce dispositif et a décidé d'y apporter une aide technique et financière. Pour l'année scolaire 2021-2022, l'accompagnement porterait sur 12 collèges, pour un montant total de 12 000 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative au Règlement Budgétaire et Financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil général n° 6/06 en date du 24 novembre 2006, approuvant le principe de cofinancement du dispositif « Ecole Ouverte » concernant les collèges publics seine-et-marnais,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/01 en date du 17 décembre 2020, relative au vote du budget primitif 2021 et de la politique départementale en faveur de l'éducation,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'approuver, sous réserve de la levée des mesures gouvernementales liées à la pandémie COVID 19 et de la mise en œuvre du dispositif, une subvention pour 12 collèges dans le cadre du soutien au dispositif « Ecole ouverte » selon l'annexe jointe à la présente délibération, pour un montant total de 12 000 € sur l'action « Participations au budget des EPLE », opération « Dotation de fonctionnement aux collèges publics (DF21).

- Collège Beau Soleil – Chelles : 1 000 €
- Collège Elsa Triolet – Le Mée-sur-Seine : 1 000 €
- Collège Jean de la Fontaine – Le Mée-sur-Seine : 1 000 €
- Collège Henri Dunant – Meaux : 1 000 €
- Collège Albert Camus – Meaux : 1 000 €
- Collège Les Capucins – Melun : 1 000 €
- Collège Pierre Brossolette – Melun : 1 000 €
- Collège Paul Langevin – Mitry-Mory : 1 000 €
- Collège Les Maillettes – Moissy-Cramayel : 1 000 €
- Collège La Dhuis – Nanteuil-les-Meaux : 1 000 €
- Collège La Rochefoucauld – La Ferté-sous-Jouarre : 1 000€
- Internat d'excellence – Sourdun : 1 000 €

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET
M. Bernard CORNEILLE
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne